

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2018

Monsieur Le Maire

L'an deux mille dix huit et le 18 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur SANCHEZ Marc, Madame LEONARD Myriam, Monsieur FABRE Didier, Monsieur TORRECILLAS Jean-Luc, Madame ALLABERT Emilie, Madame BLAZY Chantal, Monsieur CARRERE Laurent, Madame EYCHENNE Anne-Marie, Monsieur LORCA Raymond, Madame ZERAOULA Fatiha, Monsieur FAUCONNET Patrice, Madame GRAUPERA Isabelle, Madame MARECHAL Christine, Madame GUERRERO Sylvia, Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier, Monsieur FAREZ Franck.

Procurations de vote :

Monsieur ROY Jackie donne procuration à Madame GRAUPERA Isabelle,
Monsieur CASSAN André donne procuration à Madame LEONARD Myriam,
Monsieur MUCCI Bernard donne procuration à Monsieur le Maire,
Madame BERTRAND Béatrice donne procuration à Madame ZERAOULA Fatiha,
Monsieur DUROUDIER Jérôme donne procuration à Madame ALLABERT Emilie,
Madame ROUDIERE-CARBONNEL Maryse donne procuration à Madame GUERRERO Sylvia,
Monsieur FERRIER Stéphane donne procuration à Monsieur PINHO-TEIXEIRA Xavier,
Madame CLERGUE Anne-Marie donne procuration à Madame BLAZY Chantal.

Étaient absent(e)s : Monsieur PAUBERT Yves, Madame SIBER Marie-Pierre, Monsieur PAPAÏX Yvon,

Madame MENENDEZ Patricia, Monsieur ANTINI Francesco

Secrétaire de séance : Madame MARECHAL Christine

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2018

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2017.

I – AFFAIRES FINANCIERES :

- Appel à projet du Contrat de Territoire - Projet « Médiations sociales et urbaines : vers une pratique de co-construction ».
- Projet de transformation de la friche industrielle Boyer en un boulodrome couvert.
- Prise en charge des frais de déplacements de Monsieur le Maire et des Elus pour leurs missions de représentation au sein de l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES), de la Fédération Hospitalière de France, du Congrès des Maires, des dispositifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre-Bourg (AMI) et du Territoire à Energie Positive pour la croissance Verte (TEPcv) durant l'année 2018.

II – MARCHES PUBLICS :

- PA182017 : Construction d'une caserne de gendarmerie et de 17 logements.

III – AFFAIRES SOCIALES :

- Résidence Jean Miquel : réactualisation des loyers et des charges.

IV – ENFANCE – JEUNESSE :

- Convention d'objectifs et de financement 2018 à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège pour soutenir les projets portés par les adolescents dans le cadre du « Conseil de Jeunes Particip'Actif 13-17 ans ».

V – PERSONNEL :

- Mises à disposition de personnel communal auprès d'associations sportives.

VI – AFFAIRES CULTURELLES :

- Signature d'une convention de développement culturel 2017-2020 avec la DRAC Occitanie, la Communauté de Communes de Mirepoix, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, la Ville de Mirepoix.

Monsieur Le Maire

Bonjour à tous.

Concernant l'approbation du procès-verbal du 11 décembre 2017.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Vote à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

Je salue la présence de notre jeune stagiaire Ibtissam.

Affaires Financières : Appel à projet du Contrat de Territoire - Projet « Médiations sociales et urbaines : vers une pratique de co-construction ».

Jean-Luc TORRECILLAS

Dans le cadre de du Contrat de Territoire des Projets Médiations Sociales Urbaines, nous avons financé en ensemble de projets dans le cadre du Centre Bourg et de nombreuses personnes sont intervenus sur les anciens conseils municipaux, l'année dernière, pour présenter les démarches donc je ne reviens pas dessus. Il s'agit, effectivement, dans le cas précis d'approuver l'action de l'association Solidarité Ville qui va être rémunérée à hauteur de 1000€ pour la prestation qui a été réalisée les années précédentes et pour celles qui vont peut-être réalisées dans les mois à venir, tout simplement. Cela reste dans l'ordre de notre action autour du renouvellement de notre Centre Bourg.

Monsieur le Maire

Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

Projet de transformation de la friche industrielle Boyer en un boulodrome couvert.

Monsieur Le Maire

Vous savez que l'on avait voté l'achat d'un bâtiment, la friche Boyer, dans le but de reconstruire le boulodrome, qui ce sera le remplaçant de celui qui existe aujourd'hui, au niveau de la place du Foirail. Il doit être démolé, comme le Coq Lavelanétien, dans les mois qui viennent, pour des raisons d'aménagement de l'hôpital. Ces deux bâtiments seront démolis. Il y avait un projet de relogement. Nous avons acheté la friche Boyer. Nous avons déjà passé la délibération. Maintenant, il faut aller chercher les financements pour sa remise en état. Je reprends.

Ainsi, la création du boulodrome couvert va permettre de donner une seconde vie à cet espace déserté, donc de plus en plus visé par des acteurs variés qui y voient chacun un intérêt particulier, qui va d'augmenter la rente foncière de la commune à donner une nouvelle fonction urbaine à cet espace.

Toujours dans le but de proposer des activités à la population qui permettent d'investir les lieux et de leur rendre par cette occasion un certain degré d'attractivité en supprimant cette image de lieu à l'abandon sans aucune fonction. Les bâtiments présentant des surfaces importantes et des volumes sous plafond très importants, ils sont très adaptés à la réalisation d'un boulodrome couvert. Cette activité ayant habituellement lieu en plein air la pratique en est compromise en cas de mauvais temps. Les bâtiments dont nous disposons sont donc parfaitement adaptés à ce genre de pratique car ils offrent des volumes qui reprennent l'esprit de cette activité à savoir évoluer « librement ».

Il s'agit d'un outil de centralité rayonne sur un large bassin de vie qui correspond à l'échelle intercommunale mais également départementale. Il constitue un élément de dynamisation du centre-bourg du fait de sa proximité à celui-ci.

Il rappelle que ce projet s'inscrit dans une démarche de cohérence stratégique car il s'agit d'un élément structurant permettant d'organiser le tissu urbain dans sa globalité.

Le projet consiste à réaménager la friche Boyer en un boulodrome couvert. Ce dernier se compose de terrains de jeux, d'une salle d'accueil, d'activités et de réunion, de vestiaires et sanitaires. Une cuisine y sera également aménagée.

EN COURS DE CHIFFRAGE. LES MONTANTS SERONT COMMUNIQUES EN SEANCE

Monsieur Le Maire

Cette délibération sert à obtenir les financements pour la DETR. Pour le FDAL, on sait que l'on aura la totalité.

C'est l'architecte Jacques DIAZ qui travaille le dossier puisqu'il a fait un premier plan. Les plans seront faits et visionnés lors des vœux. Si on part sur 100 000€, on est d'accord ?

En fonction des aides, on la repassera. On part sur 100 000€ au total.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.
Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

Prise en charge des frais de déplacements de Monsieur le Maire et des Elus pour leurs missions de représentation au sein de l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES), de la Fédération Hospitalière de France, du Congrès des Maires, des dispositifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre-Bourg (AMI) et du Territoire à Energie Positive pour la croissance Verte (TEPcv) durant l'année 2018.

Myriam Léonard

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et le décret 2005-235 du 14 janvier 2005 relatif au remboursement des frais engagés par les élus locaux et modifiant le Code Général des Collectivités Locales qui rend applicable les dispositions suivantes :

- le remboursement des frais liés à l'exercice d'un mandat spécial,
- le remboursement des frais de transport et de séjour,
- le remboursement des frais liés au handicap.

Il mentionne la délibération 2016/004 en date du 5 janvier 2016 relative à la prise en charge de ses frais de déplacements pour ses missions de représentation au sein de l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport, association dont il assure la Présidence et également à la Fédération Hospitalière de France.

Il rappelle que dans le cadre de sa politique de revitalisation, la Commune a été retenue au titre du projet Appel à Manifestation d'Intérêt de son Centre-Bourg. Un chef de projet a été recruté pour piloter cette opération. Ses missions sont de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat, celle de l'aménagement urbain et la finalisation et le suivi dossier Territoire à Energie Positive pour la croissance Verte (TEPcv). Dans ce cadre, techniciens et élus sont appelés à participer à des journées de travail et réunions sur le territoire national.

Il ajoute que chaque année il est accompagné au Congrès des Maires de France par des élus du Conseil Municipal.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que les frais engendrés par ces divers déplacements (indemnités kilométriques, autoroute, stationnement, hôtel, restauration, transports aériens, ferroviaires hors ANDES) soient remboursés aux intéressés sur présentation de factures de prestataires acquittées ou payées par virement administratif aux prestataires (agences de voyages, etc...). Concernant les frais de déplacements avec véhicule personnel, ils seront remboursés en fonction de la puissance du véhicule, selon le tarif réglementaire en vigueur.

Puis, il demande à l'assemblée de se prononcer sur la prévision d'une enveloppe globale d'un montant de 8 000 €.

Monsieur Le Maire

Oui.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci, monsieur Le Maire. En premier lieu, je souhaitais souligner et j'en suis content. Le fait qu'on puisse tenir cette séance municipale ce soir parce qu'on n'aurait pas le quorum sans la présence de l'opposition à la mairie.

Monsieur Le Maire

Il y aurait été parce qu'on aurait appelé quelqu'un et on aurait été 15. Monsieur Paubert venait.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Certainement
Je tenais à le souligner.

Monsieur Le Maire

Des réunions ont été imposées, notamment une sur les rythmes scolaires où certains élus y sont allés puisqu'elle se tient à Belesta. D'autres élus sont sur des réunions qui n'étaient pas prévues et sur lesquelles nous sommes tenus d'y participer. 3 personnes auraient pu être là.

Monsieur Paubert aurait pu venir pour être le quinzième puisque nous sommes seize.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Très bien.
Quatorze
Seize en tout.

Monsieur Le Maire

Seize, en tout, avec vous mais le quinzième serait arrivé et le conseil municipal se serait tenu.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

C'était juste un aparté.

Monsieur Le Maire

Je vous ai apporté une réponse.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Je ne doutais pas que vous répondriez. Pour la délibération qui est présentée, nous demandons comme à chaque fois s'il y a possibilité de sortir l'ANDES du volet général des défraiements. La

dernière fois, vous m'aviez dit que la prochaine fois se serait possible. Aujourd'hui, encore une fois, elle est représentée dans le volet général et je réitère mes propos de la dernière fois. On pense et on considère que le poste de Président à l'ANDES tenu par le maire de la commune de Lavelanet... Ces défraiements ne doivent pas être supportés par la commune de Lavelanet. Je le dis parce que toutes les communes adhérentes à l'ANDES ont une cotisation de participation d'adhésion à cette association. Pourquoi pour l'ANDES et la présidence de l'ANDES au titre du maire de Lavelanet, on supporterait des défraiements supplémentaires et on ne les allouera pas à tous les Présidents de nos associations de la commune qui se déplacent sur l'ensemble du territoire pour représenter la commune ?

Monsieur Le Maire

Comme chaque année, je vais donc vous répondre à nouveau. Mes frais de déplacement de l'ANDES ne se limitent pas à 8000 euros par an. Mes frais de déplacements se limitent peut-être à 25 - 30 000 euros. D'autant plus que je l'annonce, je pars à Mayotte et la Réunion à la demande de Madame la Ministre des Sports et à la demande de Madame la Ministre des Outre-Mer faire un diagnostic comme précédemment. Mes frais de déplacements, sauf ceux qui sont locaux, sont pris en charge à 100 % par l'association. Mais, il se trouve que dans cette ville, il y a un directeur des sports et un adjoint aux sports qui sont allés cette année à l'ANDES à Nice. Le directeur des sports viendra à la Rochelle au Congrès. Je suis également au Conseil National de la Fédération Hospitalière de France. J'ai été élu au niveau national titulaire et Monsieur Legrand qui est le président du Conseil de Surveillance, maintenant, du CHIVA et du CHPO. Il est bien question, et c'est tout à fait normal, parce que je n'ai pas d'autre métier à côté, qu'au travers des fonctions qui sont les miennes pour représenter la ville et pour permettre à des projets tels que l'hôpital de pouvoir avoir un défenseur au niveau national, cela peut permettre de financer ces postes-là. Il est tout à fait normal que les élus puissent avoir leurs frais de déplacements payés même si nous sommes dans une petite collectivité.

Il n'a pas été remarqué, apparemment, qu'il y a une baisse de plus de 20 % puisque nous étions 10 000 euros l'an dernier. On baisse cette année. Comme malheureusement, nous allons être amenés à supprimer beaucoup de soutien et d'aide à pas mal de monde, à fermer des services. Cela se prépare et s'organise. Ces frais de déplacements sont, somme toute, naturels. Je rappellerais quand même que pour la petite histoire, le projet de la maison de retraite et d'autres projets ont bénéficié, quand même, au travers de mes diverses fonctions, de financements qui dépassent les centaines de milliers d'euros. Vous prenez vos responsabilités et je pense qu'expliquer à la population, cela ne pose aucun problème de pouvoir dire que 8 000€ pour payer les frais de déplacements des élus sur une collectivité comme la nôtre, avec des projets engagés comme les nôtres, et des déplacements comme les nôtres, ce n'est quand même que peu, par rapport à ce qui est ramené sur la collectivité. Maintenant, le libre choix est fait, vous le savez, c'est la petite polémique qu'il y a chaque année sur ce dossier. Je le répète la même chose, on reste sur nos positions concernant cette question.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

J'avais bien compris que vous resteriez sur vos positions et que vous donneriez les mêmes explications. Vous avez bien compris que ça ne concerne que l'ANDES, pour le reste...

Comme malheureusement, on vote, tout ensemble, vous ne nous laissez d'autre choix que de voter contre.

Monsieur Le Maire

On passe aux votes. Qui est contre ? 4. Qui s'abstient ?

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (20 voix pour, 4 voix contre : Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Madame Sylvia GUERRERO, par procurations Madame Maryse ROUDIERE CARBONNEL et Monsieur FERRIER Stéphane)

PA182017 : CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE ET DE 17 LOGEMENTS.

Je rappelle à l'assemblée ses délibérations :

- n° 2015/110 en date du 2 juin 2015 relative à la création d'un jury, à la désignation de ses membres et honoraires des personnalités qualifiées (architectes DPLG) dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie et de ses logements.
- n° 2015/111 en date du 2 juin 2015 relative au concours de maîtrise d'œuvre selon la procédure restreinte dans le cadre de la construction d'une caserne de gendarmerie et ses logements.
- n° 2016/159 en date du 20 octobre 2016 relative au type de logements retenus dans la construction de la gendarmerie.
- n° 2018/003 en date du 2 janvier 2018 relative à l'acceptation de l'APD dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une caserne de gendarmerie et ses logements.

Je rappelle que le concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de construction d'une caserne de gendarmerie et ses logements a été notifié à la société ARCHI 3A – 39 rue Georges BESSE – 63050 CLERMONT FERRAND, pour un montant de 213 000.00 € HT. Le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre en phase APD, en fonction du montant définitif des travaux s'élève à 243 525.00 € HT.

Je propose de lancer un marché de travaux selon la procédure adaptée, avec 11 lots ou macro-lots répartis comme suit :

- macro-lot 1 : Gros œuvre – Ossature bois – Charpente – Couverture – Zinguerie – Métal
- Lot 2 : Etanchéité isolation
- Lot 3 : Menuiseries extérieures
- Lot 4 : Revêtement de façade – ITE
- Lot 5 : Menuiseries intérieures – Escalier
- Lot 6 : Plâtrerie – Isolation
- Macro-lot 7 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Climatisation – Electricité – VMC – Courants faibles
- Lot 8 : Carrelage faïence
- Lot 9 : Peinture
- Lot 10 : Espaces verts – Clôtures
- Lot 11 : VRD

Le montant total des travaux est estimé à 3 429 939.00 € HT.

Je demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Prévision début des travaux fin mars, si on considère qu'on aura les prix fin février.
Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci donc pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

Affaires sociales : Résidence Jean Miquel : réactualisation des loyers et des charges

Myriam Léonard

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les loyers à charge des locataires de la Résidence Jean Miquel n'ont pas été révisés depuis le 1^{er} janvier 2017, (cf. délibération n°2016/166 en date du 29 novembre 2016) et qu'il convient aujourd'hui de les réactualiser.

Au vu des augmentations annuelles de postes tels que l'eau, l'électricité, les produits et travaux d'entretien, les salaires des agents, ... il propose au Conseil Municipal de revaloriser le montant des loyers et des charges au 1^{er} janvier de chaque année selon l'augmentation de l'indice Insee de référence des loyers.

Ce coût a augmenté de 0,51 % en 1 an (dernier indice Insee connu) ; Monsieur le Maire propose donc de l'appliquer aux loyers en vigueur, de le rajouter aux articles des contrats d'occupation des logements de la Résidence Jean Miquel à compter du 1^{er} janvier 2018, puis il demande à l'Assemblée de se prononcer.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

Convention d'objectifs et de financement 2018 à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège pour soutenir les projets portés par les adolescents dans le cadre du « Conseil de Jeunes Particip'Actif 13-17 ans ».

Isabelle GRAUPERA

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que la Convention d'objectifs et de financements pluriannuelle 2015-2017 signé en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège (C.A.F.) est arrivée à son terme. Afin de poursuivre le soutien au projet « Conseil particip'Actif 13-17 ans », dans le prolongement des expérimentations conduites précédemment, la C.A.F. propose de poser les fondements d'un nouveau partenariat en utilisant à nouveau le fonds dédié à cette dynamique, le fonds « publics et territoires ».

Le projet des adolescents du territoire, projet élaboré avec le soutien des animateurs municipaux à travers la démarche méthodologie de projet, a été présenté à la C.A.F. et a reçu un avis favorable de celle-ci à travers sa Commission extraordinaire d'Action Sociale réunie le 07 novembre 2017.

Dans le cadre de sa politique en direction des enfants et des jeunes, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège propose donc de poursuivre son financement en partenariat avec la Commune de Lavelanet afin que la dynamique enclenchée porte ses fruits et favorise l'apprentissage des jeunes à la vie sociale et leur « autonomisation ». A cette fin, elle propose la signature avec la Mairie de Lavelanet d'une nouvelle Convention d'objectifs et de financement pour l'année 2018 avec effet dès le 01 janvier 2018, définissant et encadrant les modalités de versement de sa participation financière et fixant les engagements réciproques entre les co-signataires. La C.A.F. s'engage sur la durée de cette convention au versement d'une aide au fonctionnement plafonnée à 24.080€ pour la mise en œuvre du projet retenu.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir dont une copie est jointe à la présente délibération. Puis il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

Myriam Léonard

MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des renouvellements de mises à disposition du personnel communal auprès d'associations.

Le renouvellement des mises à dispositions du personnel communal aux différentes associations, conformément aux indications suivantes :

Dans l'attente de l'avis de la Commission Administrative Paritaire, toutes ces mises à dispositions seront effectives du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Décembre 2020 (3 ans) pour l'Association Rugby Pays d'Olmes et du 1^{er} Janvier 2018 au 30 Juin 2018 (6 mois) pour l'Ecole de Natation du Pays d'Olmes.

Associations	Nom Prénom	Temps passé auprès de l'Association
Association RUGBY PAYS D OLMES Stade Lavelanétien RUGBY	BORIOS Patrick	Le Mercredi Après-Midi (3h30) par semaine
Association RUGBY PAYS D OLMES Stade Lavelanétien RUGBY	LEOST Jacques	Le Mercredi Après-Midi (3h30) par semaine

Association RUGBY PAYS D'OLMES Stade Lavelanétien RUGBY	AMIEL David	Le Mercredi Après-Midi (3h30) par semaine
Ecole de Natation du Pays d'Olmes	RECORD Philippe	Le Mercredi Après-Midi (3h30) par semaine pendant périodes scolaires
Ecole de Natation du Pays d'Olmes	GAST Erald	Le Mercredi Après-Midi (3h30) par semaine pendant périodes scolaires

Puis, il demande au conseil municipal de se prononcer.

Monsieur Le Maire

Oui, Monsieur Pinho-Teixeira

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Monsieur le maire, je suis membre du club de rugby et je me demande si je peux prendre position à cette délibération.

Monsieur Le Maire

Oui, parce que il n'y a pas de financements.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

C'est déguisé.

Monsieur Le Maire

Tu l'as prise l'an dernier.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Oui, justement.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas de financements. Il n'y a pas une prise illégale d'intérêt, c'est du fonctionnement. C'est quand il y a des fonds versés financièrement.

Normalement, nous ne devrions pas valider cette décision et arrêter l'aide que nous apportons aux associations. Il faut savoir qu'à un moment donné c'était 12 employés qui étaient au foot etc...Au fur et à mesure, il y a des agents qui arrêtent leurs missions, ils ne sont pas remplacés parce qu'on sortirait d'un champ qui autorisait encore à rester sur l'ancien système.

Sauf si les associations décident de payer, de rembourser à la collectivité le montant du personnel

avec les charges c'est-à-dire qu'il faudrait appliquer un tarif horaire aux associations.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

(22 voix pour – Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA a quitté la salle et n'a pas pris part au vote et par procuration Monsieur Stéphane FERRIER)

Madame Emilie ALLABERT

Affaires culturelles : Signature d'une Convention de développement culturel 2017-2020 avec la DRAC Occitanie, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, la Communauté de Communes du Pays d'Olmes et la Ville de Mirepoix.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la volonté de la Ville de Lavelanet de s'inscrire dans un projet pluriannuel de territoire de développement culturel par le biais de l'action culturelle, renforçant ainsi l'équilibre entre la mise en valeur d'un riche patrimoine et la création contemporaine, avec pour objectif la démocratisation de l'accès à l'offre culturelle et aux pratiques artistiques.

Un projet de convention a été élaboré en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie. Elle regroupe plusieurs collectivités dans leur champ respectif d'interventions. Il s'agit de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, de la Ville de Mirepoix et de la Ville de Lavelanet. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir dont une copie est jointe à la présente délibération. Puis, il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Cette convention a été initiée par la DRAC que nous avons rencontré plusieurs fois. C'est une convention qui nous permettra au niveau de tout le territoire d'avoir une offre cohérente au niveau de la culture. Cela nous permettra de discuter et de mettre en place des actions qui pourront intéresser tous les habitants du territoire.

Cette signature interviendra avec Madame Le Préfet et les 4 organismes cités.

Monsieur Le Maire

Oui. Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

C'est à l'échelle du Pays des Pyrénées Cathares ?

Monsieur le Maire

C'est ça.

Y a-t-il des questions? Pas de question. Qui est contre? Qui s'abstient ? Merci.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (24 voix pour).

Monsieur Le Maire

Avant de clôturer ce conseil. Il y aura un autre conseil dans 15 jours, le 5 février.

Il y aura à passer une délibération importante sur les rythmes scolaires puisque aujourd'hui à Belesta se discute avec de nombreux maires la possibilité de repasser à la semaine de 4 jours ou de rester 4 jours et demi. Le 29 janvier, une réunion se prépare avec les parents d'élèves et les enseignants. On a eu tardivement un courrier qui nous est arrivé par le Directeur d'Académie qui indique que nous devons donner une réponse avant le 16 février. Aujourd'hui, on est rentré dans des démarches accélérées au travers des décisions qui doivent être prises pour la rentrée prochaine. Nous aurons à prendre la décision définitive le 5 février parce que le 10 février, la délibération doit être posée sur le bureau à titre dérogatoire. Ensuite, je vous donnerai les dates pour le Débat d'Orientation Budgétaire.
Je vous remercie et je clôture ce conseil.

Fin de séance à 18h40.

Le Maire,
Marc SANCHEZ

